

# La Lettre de l'État dans l'Indre

[ACCUEIL](#)[Politiques publiques](#)[Services de l'Etat](#)[Annonces & avis](#)[Nos publications](#)

Madame, Monsieur,

Préfet de l'Indre depuis le 3 novembre dernier, je suis très heureux de pouvoir m'adresser à chacun d'entre vous dans ce numéro de la Lettre des services de l'État dans l'Indre.

J'ai pris mes fonctions dans un contexte économique difficile avec l'annonce d'un projet de suppression de 338 emplois par l'entreprise Fenwal appartenant au groupe FRESENIUS, située à Lacs près de La Châtre. C'est un drame avant tout humain et pas seulement économique à l'échelle de l'Indre et des territoires limitrophes.

Les pouvoirs publics, tant Etat qu'élu, aux côtés des salariés, dont je tiens encore à saluer la dignité et l'ampleur de la mobilisation, restent convaincus qu'une solution alternative existe.

Ce projet de restructuration pose aussi la question du devenir des territoires ruraux. La ruralité, c'est, certes, un mode et une qualité de vie, dans un environnement respecté, mais c'est aussi un développement économique, fondé sur une activité locale, capable de se maintenir et de se renouveler.

L'État a, de ce point de vue là, un rôle essentiel à jouer. Il doit ainsi adapter les politiques publiques aux besoins spécifiques des territoires ruraux. Il doit aussi accompagner les collectivités dans leur travail quotidien au service de nos concitoyens. Il doit, enfin, soutenir les initiatives porteuses d'avenir et d'opportunités. Ces enjeux là, l'État se mobilise pour les promouvoir.

Alain ESPINASSE,  
Préfet de l'Indre

- La signature d'une convention pour la sécurisation des exploitations agricoles

... page 2

- La dématérialisation des démarches pour les associations : «Votre association 100% en ligne»

... page 3

- L'éolien dans le département de l'Indre

... page 4

- Le service civique, un outil pour l'insertion des jeunes

... page 5

- La récompense du concours scolaire : «Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants»

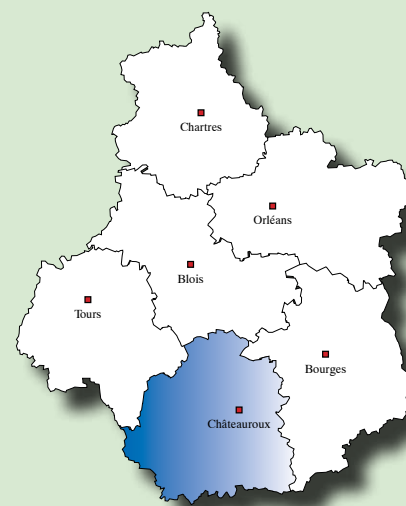
... page 6

- Un exercice départemental d'envergure sur le site en cours de réhabilitation de BALSAN, à Châteauroux

... page 7

- Les décorations

... page 8



La lettre de l'Etat en région Centre  
[www.centre.gouv.fr](http://www.centre.gouv.fr)

**Directeur de publication :** Alain ESPINASSE, Préfet de l'Indre

**Réalisation :** Service Départemental de Communication Interministérielle de l'Etat

**Conception graphique :** Philippe DESABRES

**ont participé à ce numéro :**

Groupe de Gendarmerie Départementale - Direction Départementale des Territoires - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre - Service Départemental d'Incendie et de Secours - Sous-préfecture du Blanc et Préfecture.

**Préfecture de l'Indre - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 36019 CHATEAUX Cedex**

Tél : 02 54 29 50 00 Fax : 02 54 34 10 08

[www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)



PRÉFET DE L'INDRE

# La Lettre de l'État dans l'Indre

## Convention de partenariat relative à la sécurisation des exploitations agricoles

### La délinquance dans le milieu agricole dans l'Indre

Ces dernières années, les vols dans les exploitations agricoles ont connu une forte recrudescence sur l'ensemble du territoire national. Les agriculteurs de l'Indre n'échappent pas à ce phénomène d'insécurité et depuis plusieurs années le nombre de vols de carburant, d'outillage, d'engins et matériels agricoles enregistre une augmentation sensible.

Du 1er janvier au 30 septembre 2014, le nombre de faits constatés dans le milieu agricole a augmenté de 31,86 % par rapport à la même période de l'année 2013 (120 faits en 2014 pour 91 en 2013). 23,5 % de ces faits ont été résolus au cours des 9 premiers mois de l'année (20 % en 2013). 33 personnes ont été mises en cause contre 29 en 2013.

### Les objectifs de la convention pour la sécurisation des exploitations agricoles

Face à la montée de l'insécurité dans les exploitations agricoles, et en application de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 11 mars 2014 relative à la lutte contre les vols dans les exploitations agricoles, le groupement de gendarmerie départementale de l'Indre a mis en place un plan de sécurisation des exploitations agricoles.

Ce plan se définit notamment par une convention de partenariat entre l'État, le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Indre (GGD36) et la Chambre départementale d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et Les Jeunes Agriculteurs (JA) de l'Indre.

Jérôme GUTTON, Préfet de l'Indre, le colonel de FEYDEAU, commandant le Groupement de Gendarmerie départementale, Robert CHAZE, président de la Chambre d'agriculture, Hervé COUPEAU, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, et Denis PHILIPPON président des Jeunes Agriculteurs, ont ainsi signé le 21 octobre dernier à la préfecture une convention pour prévenir les atteintes aux biens sur les exploitations agricoles et faciliter l'identification et l'interpellation de leurs auteurs présumés mais aussi développer des actions d'information et de sensibilisation.

La convention vise à développer un certain nombre de mesures en terme de prévention, de protection, d'intervention et d'enquête, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le monde agricole. Il s'agira :

- d'assurer une présence dissuasive et ciblée sur l'ensemble du département ;
- de renforcer la protection des exploitations agricoles ;
- de développer les échanges entre la gendarmerie et les exploitants agricoles ;
- de mobiliser les moyens d'enquête judiciaire autour de la sécurité du monde agricole.



# La Lettre de l'État dans l'Indre

ACCUEIL

Politiques publiques

Services de l'Etat

Annonces & avis

Nos publications

## Dématérialisation des démarches pour les associations « Votre association 100% en ligne »

Dans le cadre de la simplification des démarches, le ministère de l'Intérieur, la direction de l'information légale et administrative (DILA) et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, proposent désormais des services en ligne pour créer, modifier et dissoudre une association.

Les membres statutairement autorisés à créer une association, en modifier le statut et la dissoudre, peuvent désormais réaliser l'ensemble de ces démarches de manière totalement dématérialisée à partir de leur compte en ligne sur :

<https://compteasso.service-public.fr>

La démarche dématérialisée est :

- **rapide (30 minutes)** : gain de temps (pas de trajet, pas d'attente au guichet) ;
- **efficace** : réception d'un récépissé dans les 24 heures / traitement administratif accéléré ;
- **accessible 24h/24** ;
- **pratique** : suivi de l'avancement du dossier ;
- **sécurisée** : espace de stockage de données personnalisé et sécurisé ;
- **écologique** : une démarche eco-responsable (pas d'impression de papier, pas d'encre, pas de moyen de transport).

Il est toujours possible d'effectuer les démarches pour les associations par voie postale ou sur place, au service jeunesse et vie associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre pour l'arrondissement de Châteauroux, et en sous-préfecture pour les autres arrondissements.

Plus d'informations sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# La Lettre de l'État dans l'Indre

## L'éolien dans le département de l'Indre

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, appelée également loi « Grenelle », impose que dans chaque région, un schéma régional éolien définisse par zone géographique, sur la base des potentiels de la région et en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique issu de l'énergie éolienne de son territoire.

C'est donc sur la base de ce schéma régional, approuvé en juin 2012 par le Préfet de Région, que sont examinés les projets de parcs éoliens dans le département de l'Indre. Ce schéma régional n'a pas vocation à autoriser ou interdire l'implantation des aérogénérateurs. En revanche, il a identifié les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne et estimé un potentiel valorisable exprimé en Mégawatts (MW).

### *Objectifs :*

En France, les objectifs de la production électrique à partir de l'énergie éolienne à terre ont été fixés à **19 000 MW au 31 décembre 2020**.

Pour la région Centre, le potentiel éolien à valoriser a été estimé à **1435 MW**.

Pour le département de l'Indre, ce potentiel a été estimé à **510 MW**.

### *Situation à ce jour :*

Dans l'Indre, **52 éoliennes** aujourd'hui sont construites et raccordées, pour une puissance installée de **123 MW**, correspondant à environ **24 % de l'objectif 2020\***.

Les premières éoliennes ont été installées dans le département de l'Indre en 2010.

*\* Objectif correspondant au potentiel valorisable dans le département de l'Indre, issu des zones favorables du schéma régional éolien.*



# La Lettre de l'État dans l'Indre

## Le service civique, un outil pour l'insertion des jeunes

Depuis 2010, environ 70 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique, en France ou à l'international. Au terme d'une enquête réalisée par la TNS Sofres, en 2012, un échantillon représentatif d'anciens volontaires a donné son opinion sur le service civique et le bilan qu'ils tiraient de leur mission. Six mois après : 29 % des volontaires avaient trouvé un travail ; 61 % d'entre eux estimaient que leur expérience de service civique les avait aidés ou allait les aider à trouver un emploi ; enfin, 72 % considéraient que leur mission avait contribué au développement de leurs compétences professionnelles. Les résultats de cette enquête démontrent l'utilité du service civique dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en complément d'autres dispositifs tels que les emplois d'avenir.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. La mission, indemnisée 573 euros par mois, ne doit pas se substituer à l'emploi d'un salarié. Chaque jeune est accompagné par un tuteur et bénéficie de formations. Les domaines d'intervention sont très variés et porteurs d'utilité sociale : culture et loisir, sport, solidarité, environnement, mémoire et citoyenneté, etc. La mission dure généralement 8 mois, non renouvelables pour le jeune, mais l'organisme qui conserve son agrément peut recruter un autre jeune.

Le Gouvernement a annoncé le déblocage de 100 millions d'euros sur trois ans, réaffirmant la volonté du Président de la République d'atteindre, en 2017, 100 000 jeunes en service civique (contre 33 700 en 2013).

Dans l'Indre, le dispositif a bien trouvé sa place et le département compte plus de 10 % des jeunes volontaires de la région Centre (soit une quarantaine en 2014). Les structures d'accueil sont essentiellement des associations, mais les collectivités et leurs groupements, ainsi que les établissements publics, peuvent aussi demander un agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, après un contact téléphonique au 02 54 53 82 11.

Le site Internet [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) donne aux organismes toutes les précisions utiles pour accueillir un volontaire. Il permet aussi la mise en ligne rapide des candidatures et des offres de missions. Enfin, les formalités sont réduites et les documents types sont disponibles par téléchargement : contrat d'engagement du service civique, convention de mise à disposition d'un volontaire...



# La Lettre de l'État dans l'Indre

ACCUEIL

Politiques publiques

Services de l'Etat

Annonces & avis

Nos publications

## Récompense des écoles ayant participé à la 8<sup>ème</sup> édition du concours scolaire du Centenaire de la Guerre de 1914-1918

### « *Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants* »

Chaque année depuis 2006, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) organise auprès des scolaires le concours « Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants ». Placé sous le patronage du ministre de l'Éducation nationale et du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, soutenu par de nombreux partenaires, ce concours concerne uniquement les écoles primaires.

L'objectif de ce concours est de préserver et transmettre, aux plus jeunes, la mémoire des combattants de la Grande Guerre, notamment dans le cadre des commémorations du Centenaire. La classe participante sélectionne un « Poilu », effectue des recherches sous la conduite des enseignant(e)s puis réalise une œuvre mémorielle, un carnet de guerre artistique illustré par des dessins, peintures, collages, poèmes et textes ou tout autre œuvre artistique retraçant l'histoire de ce « Poilu ».

Dans chaque département, un jury sélectionne le Prix Départemental que le service de l'ONAC transmet au Rectorat. Le Comité Académique du Centenaire retient un travail par académie pour concourir au niveau national.

Dans l'Indre, le prix départemental et le prix académique Orléans-Tours a été remis à la classe de CE2/CM1/CM2 de Concremiers le 14 novembre dernier.



## Exercice de crise : Explosion et effondrement d'un bâtiment sur l'ancien site de l'usine BALSAN à Châteauroux

Le 24 novembre 2014 s'est déroulé un exercice départemental d'envergure sur le site en cours de réhabilitation de BALSAN, à Châteauroux.

A cet effet, 16 Jeunes Sapeurs-pompiers de la section de Châteauroux ont répondu présents, bravant le froid et l'humidité ambiante pour servir de victimes pendant près de 4h.

Les quelques 8000 m<sup>2</sup> de friche industrielle ont constitué un formidable terrain d'entraînement pour :



- Les primo-intervenants, chargés de la reconnaissance, de l'évaluation du nombre de victimes dites de surface, et des premiers messages de renseignement ;
- L'équipe de sauvetage déblaiement, qui a mis en œuvre diverses techniques : charnière, glissade sur échelle ;
- Le Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP), qui a procédé à l'évacuation de plusieurs victimes par une tyrolienne ;
- L'équipe cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours 18 (SDIS), dont les 3 chiens ont procédé au ratissage de la zone et à la découverte de victimes ;
- Les équipes en charge d'activer les 2 Postes Médicaux Avancés (Centres de secours de Villedieu et du SAMU), d'accueillir, trier et catégoriser chacune des victimes ;
- Les équipes du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS, chargées de l'activation du Poste Médical Avancé (PMA) et des soins aux victimes sur les différents chantiers ;
- L'équipage du Véhicule Poste de Commandement (VPC), associé aux 3 officiers qui ont mis en œuvre tous les outils informatiques, cartographiques et de transmission, lesquels ont permis d'informer au plus tôt à la fois le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), activé pour l'occasion, et le Centre Opérationnel Départemental en préfecture (COD) ;
- Le service transmission du SDIS, chargé de gérer le flux d'information entre le site, le VPC, le CODIS et le COD ;
- La logistique, fort appréciée de tous les participants ;
- Différents médias locaux et régionaux (Nouvelle République, BIP TV, France Bleu Berry, L'Echo La Marseillaise,) ainsi que les services communication de la préfecture et du Conseil Général, impressionnés par l'ampleur du déploiement, la rigueur et le professionnalisme qui ont présidé à cette manœuvre ;
- Tous les membres du Centre Opérationnel Départemental activé en préfecture, et placé sous la direction de M. PLANES, Directeur des services du cabinet et de la sécurité .

Au total, ce sont 108 sapeurs-pompiers, issus de 13 unités différentes et le SDIS du Cher, qui ont participé à cet exercice, organisé conjointement par le Cdt BOURDIN et le Cdt VALSECCHI, avec un fort support organisationnel et logistique du Centre de Secours Principal de Châteauroux, du Service de Santé et de Secours Médical et du groupe sauvetage déblaiement.

# La Lettre de l'État dans l'Indre

ACCUEIL

Politiques publiques

Services de l'Etat

Annonces & avis

Nos publications

## Les décorations

### Ordre National du Mérite – Promotion du 15 novembre 2014

#### Services du Premier Ministre

##### Au grade de Chevalier

- Mme Madeleine FELIX, responsable associative et écrivaine

#### Promotion du bénévolat associatif

##### Au grade de Chevalier

- Mme Liliane MIZRAHI, présidente de l'association « CAP 36 »

#### Ministère de la justice

##### Au grade de Chevalier

- Mme Yolande BESEME, conseillère d'insertion et de probation
- Mme Chantal VERNET, Déléguée du Procureur de la République

#### Ministère de la défense

##### Au grade d'Officier

- M. Jacques BOISARD, président de l'union départementale des associations de combattants et victimes de guerre

#### Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes

##### Au grade d'Officier

- Mme Marie-France BERTHIER, présidente du comité d'éducation pour la santé

##### Au grade de Chevalier

- Mme Fabienne BARBOTTE, présidente départementale de l'association de prévention en alcoologie et addictologie

#### Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

##### Au grade de Chevalier

- M. Jean-Claude PELLETIER, artisan d'art

#### Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

##### Au grade de Chevalier

- Mme Christine FLEURET, directrice de l'agence départementale d'information sur le logement

#### Ministère de la défense

- M. Patrick HUBER, ancien militaire

#### Médailles militaires

- |                         |                     |                        |
|-------------------------|---------------------|------------------------|
| • M. Roland AUMARECHAL  | • M. Jean BERTRAND  | • M. René BRASSART     |
| • M. René CARON         | • M. Jean FRANCHET  | • M. Jacques LEGROS    |
| • M. Bernard MALASSENET | • M. Julien MONISSO | • M. Michel NANTHIERAS |
| • M. Noël NICAUD        | • M. Maurice RAVEAU |                        |

#### Mérite agricole – Arrêté du 24 octobre 2014

##### Au grade d'Officier

- Mme Bernadette GUILLOU, ancienne exploitante agricole

##### Au grade de Chevalier

- Mme Ghislaine BACHELET, ancienne exploitante agricole
- Mme Isabelle GAULTIER, exploitante agricole
- Mme Marie-France JULIEN, exploitante agricole

